

Procès-verbal séance du Conseil Municipal du 10 Juillet 2026

Membres en exercice : 15 Membres présents : 14 + 2 procurations Voix délibérantes : 14	L'an 2026, le Vendredi 10 juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tours-sur-Meymont, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Tours-sur-Meymont, sous la présidence de Monsieur Régis RIONNET, Maire. Date de convocation : le 29 Mai 2026	Année : 2026 Séance : 007
---	--	--

Présents : MM. BOITHIAS L - CHANTELAUZE C - DUPUIS V - GROISNE D - MICOLON de GUÉRINES C - RIONNET R - SAÏS W - Mmes CHOSSONNERY ME - FUSTIER E - PELLET MC - ROCHE J - TAILHANDIER P

Pouvoirs : Mme TOURNEBIZE-GROISNE a donné pouvoir à M. BOITHIAS - Mme CAPARROS a donné pouvoir à Mme PELLET

Absents : M. GIVOIS

Secrétaire de séance : Mme ROCHE Jocelyne

M. le Maire informe l'assemblée que la réunion va être enregistrée pour faciliter l'élaboration du compte-rendu. De plus, il rappelle que le compte rendu sera une synthèse des débats qui auront lieu pendant les réunions et le secrétaire de séance est celui qui approuve le contenu et les formulations du PV, avec le maire avant envoi aux conseillers.

M. le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 05/06/2026.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

◆ Décision modificative de crédit DM2 Budget communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de voter les virements de crédits suivants sur le Budget Commune pour l'exercice 2026 :

SENS	CHAPITRE	COMPTE	DESIGNATION	MONTANT
FONCTIONNEMENT				
Dépense	65	65736221	Sub. Fonct. Aux Budgets Annexes	+ 2 540 €
Dépense	011	615231	Entretien et réparations sur voiries	- 2 540 €
TOTAL				0 €
INVESTISSEMENT				
Recette	040	2804181	Amort. Subv.org. publics divers	+ 114 €
Recette		2804182	Amort. sub. org. publics divers - bât. et installations	+ 138.33 €
Dépense	23	231	Immobilisations corporelles en cours	+ 252.33 €
TOTAL				0 €

◆ Décision modificative de crédit DM1 Budget Assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de voter les virements de crédits suivants sur le Budget Assainissement pour l'exercice 2026, afin de régler la facture de dépannage des pompes de relevage par l'entreprise DELAVET :

SENS	CHAPITRE	COMPTE	DESIGNATION	MONTANT
Recette	74	748	Sub. D'exploit. tiers	+ 2 540 €
Dépense	011	6155	Entretien et réparations biens mobiliers	+ 2 540 €
TOTAL				0 €

◆ Choix des entreprises qui réaliseront les travaux de rénovation de la salle Mallet Tranche 2

M. le Maire rappelle que le projet de rénovation de la salle Mallet nécessite des travaux pour la sécurisation du plancher ainsi que la mise aux normes incendie.

Le Maire soumet à l'assemblée les devis reçus et explique en quoi ils consistent.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, choisit de confier les travaux de rénovation de la Salle Mallet aux entreprises suivantes :

Plancher	THOMAS PIRONON	12 920 € HT
Mise aux normes incendie	SAS FARGETTE	1 260 € HT
TOTAL		14 180 € HT

Et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux pour lesquels une demande de subvention va être sollicitée auprès du Département (FIC 2026).

Pour l'ensemble des travaux M. le Maire précise qu'une clause sera ajoutée sur les devis pour définir les délais de réalisation.

M. Boithias demande si l'entreprise FFB est venue reprendre le défaut des tablettes situées sous les fenêtres de la salle Mallet. M. le Maire indique que malgré de nombreuses relances téléphoniques, ils ne sont toujours pas venus. Une lettre recommandée leur sera donc envoyée semaine prochaine.

◆ Choix de l'entreprise pour les travaux du mur du cimetière

M. le Maire rappelle aux conseillers que le mur du cimetière est endommagé. Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises mais seulement deux ont été reçus en mairie.

Le conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité : choisit de confier les travaux de rénovation du mur du cimetière, comme indiqués ci-dessus, à l'entreprise : PRO SERVICE FAYE, pour un montant de 5 225 € HT (pour 55m linéaires) ; et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

◆ Fixation du tarif de la garderie de 17h30 à 18h30

M. le Maire rappelle aux conseillers que la garderie de l'école prend fin à 17h30. Après un sondage réalisé auprès des parents d'élèves et afin de favoriser les inscriptions d'enfants à l'école de Tours-sur-Meymont, M. le maire propose de prolonger la garderie de 17h30 à 18h30, en demandant une participation financière aux parents dont les enfants bénéficieraient de la garderie jusqu'à 18h30.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le tarif à 1 € par jour pour bénéficier de la garderie de 17h30 à 18h30.

Il sera précisé dans le règlement que les parents devront inscrire leurs enfants la semaine précédente.

◆ Prise en charge des frais de transport scolaire pour le trajet entre les écoles de Tours-sur-Meymont et La Chapelle Agnon

M. le Maire rappelle aux conseillers que par délibération du 17 juillet 2020, le conseil municipal avait décidé de rembourser la totalité des frais de transport scolaire aux familles qui sont obligées d'utiliser le transport scolaire pour que leurs enfants se rendent à l'école de La Chapelle Agnon ; ceci après vérification qu'elles aient bien procédé au règlement de leurs factures après de la Région qui émet les factures.

Le 6 juillet, la mairie a reçu une demande de Mme PILLER Marie dont l'enfant est scolarisé à l'école de Tours-sur-Meymont et fera sa prochaine rentrée au CE2 à l'école de La Chapelle Agnon. Lors de l'inscription au transport scolaire, la Région a appliqué le tarif le plus cher, étant donné que la famille réside sur la commune de Saint Gervais sous Meymont, soit un montant de 225€. Après concertation avec le Maire de La Chapelle Agnon, il a été évoqué que les frais soient pris en charge de moitié par chaque commune.

Après avoir délibéré à l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent cette prise en charge.

◆ Motion contre la neutralisation des postes d'anglais, d'EPS, d'histoire-géographie et de technologie

L'Inspection d'Académie envisage de décider que les postes d'anglais, d'E.P.S., d'histoire-géographie et de technologie soient « neutralisés si vacants » pour la rentrée 2026 sur les collèges d'Olliergues, de Cunlhat, de Saint-Anthème, et de Saint-Dier d'Auvergne.

Cela veut dire que si ces postes deviennent vacants en fin d'année scolaire 2026 (par exemple à la suite de la mutation d'un enseignant), ils seront occupés en septembre par un professeur en complément de service ou par un titulaire en zone de remplacement ou par un professeur contractuel (en C.D.D ou C.D.I). Puis, si ces postes restent « neutralisés », ils ne seront pas proposés au mouvement d'affectation des titulaires au printemps 2027. Dans ces conditions, si un enseignant d'Olliergues, de Cunlhat, et de Saint-Dier d'Auvergne obtient sa mutation, les enseignants du reste de l'académie cherchant à muter ne sauront pas que ce poste est libre puisque l'information sera « neutralisée ». Cela revient à acter que désormais, dans ces collèges, les postes d'anglais, d'EPS, d'histoire-géographie et de technologie ne seront pourvus que par des enseignants remplaçants ou des enseignants contractuels avec le risque d'une affectation très tardive au moment de la rentrée de septembre. Cela conduit à fragiliser gravement la stabilité des équipes pédagogiques : par exemple, sur 6 professeurs titulaires en exercice et rattachés au collège de Cunlhat, 4 sont concernés par cette « neutralisation » qui occulte donc les besoins en postes pérennes nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement. La stabilité de l'équipe pédagogique des collèges ruraux est un facteur essentiel et éprouvé de la réussite des élèves. Choisir le collège où l'on travaille et être titulaire de son poste permet à l'enseignant de s'engager pleinement et sereinement dans ses missions sur le long terme. Le travail d'équipe des enseignants est un facteur déterminant permettant les bons résultats scolaires des élèves que nous apprécions aujourd'hui. Déstructurer l'équipe pédagogique c'est à coup sûr dégrader les conditions d'enseignement et de réussite scolaire de nos enfants.

Cela n'est pas admissible.

Nous ne pouvons accepter la volonté de l'Inspection d'Académie d'invisibiliser nos collèges ruraux et de le déstabiliser en précarisant les conditions d'enseignement de nos enfants. Nous sommes persuadés qu'un service public d'éducation de proximité et de qualité est un élément indispensable au développement et à l'avenir de notre territoire.

C'est pourquoi le conseil municipal demande au DASEN dans l'immédiat de surseoir à l'exécution de cette décision et ensuite d'organiser une réelle concertation avec l'ensemble des partenaires concernés : élus, parents d'élèves, enseignants.

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, les Conseillers municipaux, à l'unanimité décident :

- d'adopter la motion telle qu'énoncée ci-dessus ;
- de l'adresser à l'Inspecteur d'Académie, au Président du Conseil départemental 63, au DASEN, et au rectorat ;
- de transmettre une copie de la présente délibération : à M. Julien Brugerolles, Député ; aux conseillers départementaux : Mmes Aude Burias et Valérie Prunier, MM. Michel Sauvade et Eric Dubourgnoix.

Questions Diverses

- M. le Maire informe le conseil municipal que l'ancien garage des pompiers qui était libre, a été loué à M. Potier au 1^{er} juillet 2026.
- La mairie a reçu un mail de Mme Caparros pour que l'association Ciné Tours n'ai pas à payer les frais de ménage de 30€ pour la location de la salle lors du ciné plein air, car s'il fait beau le repas et la projection auront lieu en extérieur. M. le Maire rappelle que le conseil avait délibéré le 17 juillet 2024, malgré tout, la question est posée chaque année, et la même réponse est faite à chaque fois. Du moment que la salle est louée par une association, la participation de 30€ est à payer quel que soit l'usage qui est fait de la salle, notamment pour l'utilisation de la cuisine et du bar. Les conseillers approuvent.
- Des travaux sont prévus à l'Hôtel des Voyageurs début septembre. L'entreprise a demandé une autorisation pour installer un échafaudage sur le trottoir qui empiètera sur la route D225. M. Boithias s'est renseigné auprès du département qui demande la mise en place de feux tricolores le temps du chantier. La rue du Coudert sera quant à elle barrée.
- La convention d'occupation du domaine public avec l'Hôtel des Voyageurs arrive à expiration au 24 juillet. Nous avons reçu l'attestation d'assurance et la nouvelle composition du collège. La convention sera donc renouvelée pour 1 an.
- Mme Tailhandier va préparer une convention de mise à disposition aux associations qui ont un local dans les bâtiments appartenant à la mairie.
- Ciné Parc a envoyé un mail au sujet des horaires des séances de cinéma pour l'hiver. Le projet serait d'avancer les séances à 20h au lieu de 20h30 en semaine et à 18h le samedi. Le mail sera transmis à ciné Tours pour réponse à y donner.
- La Mairie a reçu un courrier concernant des problèmes de voisinage au lieu-dit Fridonnet, M. le Maire ira voir sur place avec un adjoint, afin de trouver une solution.
- La haie à Fridonnet (qui poussait sur le communal) a été coupée par M. Barody. La prochaine étape c'est la demande de devis pour refaire le mur de soutènement.
- M. le Maire a pour projet d'installer une cuve de récupération des eaux en sortie de la station d'épuration. Il est en train de réaliser des devis, et pense que c'est un projet qui pourrait être subventionné. Cela permettrait à la commune de pouvoir arroser les parterres de fleurs.
- La fontaine du milieu du bourg sera prochainement étanchéifiée et remise en eau.
- M. le Maire souhaiterait que la commune achète une dameuse l'an prochain afin de pouvoir étaler le goudron lors du rebouchage des nids de poule.
- Suite à la réunion des déchets à Cunlhat, il a été rappelé que c'est la commune qui doit nettoyer les bacs poubelles.
- Mme Fustier trouve qu'avec les grosses chaleurs, les poubelles situées sur la place de la bascule jute à côté de chez M. et Mme Duchassaing sentent très mauvais et demande s'il ne serait pas possible de les déplacer. M. Fournioux du SIVOM peut étudier cette demande. M. le maire devait le rencontrer, la date ayant été annulée, il va redemander un nouveau rendez-vous.
- Les travaux de toiture à Gouttefavier sont terminés, mais il y a plein des malfaçons ont été constatées (ex : les angles des tôles n'ont pas été coupés donc on voit le jour...). Un dossier de litige avec la protection juridique de Groupama a été ouvert car l'entreprise ne veut rien entendre et a même demandé à ce qu'on accepte le chantier en l'état.
- La porte côté route du local de Gouttefavier menaçant de tomber sera bientôt supprimée par les agents communaux et remplacée par du bardage.
- La prochaine journée de goudron sera programmée après les fortes chaleurs, en septembre.
- Mme Roche demande quel a été le retour du contact concernant les bornes de recharge pour véhicule électrique. M. le Maire explique que les architectes des bâtiments de France (ABF) proposent seulement deux lieux pour en installer une (devant la salle des fêtes ou vers la halle du verger) et préconise qu'elle soit recouverte par une structure en dur avec des tuiles.
- M. Boithias a eu une demande de M. Groisne Frédéric qui souhaiterait lors de sa location de la salle des fêtes en septembre, pouvoir faire dormir des gens dans le champ appartenant à la commune derrière la salle. Le conseil municipal approuve cette demande.
- M. Saïs informe qu'un groupe de 5 à 7 scouts viendra dormir la nuit du 21 au 22 juillet dans la salle des fêtes. L'attestation d'assurance a déjà été fournie.
- M. Groisne fait part d'une liste de travaux à effectuer à l'école. M. le Maire en fera part aux agents communaux afin qu'ils soient réalisés pendant l'été. Concernant la fenêtre et les volets des WC, nous sommes en attente de la nouvelle fenêtre commandée par MPR. De plus, de la renouée du japon qui vient du jardin de M. Faure rentre derrière le garage de l'école.
- M. le maire propose de faire mettre une climatisation à l'école, car les fortes chaleurs deviennent de plus en plus récurrentes. Une étude sera faite en ce sens.
- M. Roche signale que l'association habitat en partenariat avec le CLIC propose des ateliers sur 3 jours à Cunlhat sur le thème « Avancer en âge et penser son habitat de demain » les 1^{er} octobre, 5 et 19 novembre 2026.

Après ce débat et à l'écoute, Monsieur le Maire clôt la séance à 20h25.

Le Maire, Régis RIONNET



Le Secrétaire de séance,